

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2024

INSTAURATION DE PEINES PLANCHERS POUR CERTAINS CRIMES ET DÉLITS - (N° 262)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par
Mme Bordes, rapporteure

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification, le fait que les dispositions du présent article ne sont pas exclusives d'une peine d'amende ni d'une ou de plusieurs peines complémentaires se déduisant des autres dispositions du code pénal.